

Paris, le **14 FEV. 2022**

**2022PP 33** Maitrise d'œuvre et missions complémentaires CSSI, SIGNA et SYNTHÈSE pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est et Ouest du bâtiment Cité 75004.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2021 PP 38 des 13 au 15 avril 2021, vous avez approuvé l'opération relative à la maîtrise d'œuvre et missions complémentaires CSSI, SIGNA et SYNTHÈSE pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est et Ouest du bâtiment Cité 75004.

En application de l'article R.2124-3 3° du code de la commande publique, ce marché a été passé en procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre est paru au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP) du 3 mars 2021 (n° 21-25124) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 5 mars 2021 (n° 2021/S 045-111842).

Dans le cadre de la phase candidature, la date limite de remise des candidatures était fixée au 9 avril 2021 à 12h00. Trois candidatures ont été réceptionnées dans les délais impartis et ont été admises à la phase offre.

Dans le cadre de la phase offre, la date limite de remise des offres était fixée au 22 septembre 2021 à 12h00. Trois offres ont été réceptionnées et sont arrivées dans les délais impartis.

Le 18 janvier 2022, la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris a attribué le marché au groupement DENIS BERNARD & LAURENT HUDON (mandataire), SIBAT (cotraitant n°1) et BATISS (cotraitant n°2).

Le présent projet de délibération a pour objet la désignation du maître d'œuvre, l'autorisation de signer le marché correspondant et l'individualisation d'une autorisation de programme de 500 000 € TTC.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre et des autres prestations intellectuelles, calculé sur un coût prévisionnel provisoire des travaux toutes tranches confondues de 295 930,00 € HT, soit 355 116 TTC (valeur mois M0 août 2021, TVA 20,00 %), se décompose de la façon suivante :

Forfait de rémunération de la mission du maître d'œuvre toutes tranches confondues :	355 116,00 € TTC
Taux de rémunération :	9%
Montant des études autres que les prestations de maîtrise d'œuvre :	104 083,20 € TTC
Aléas études :	22 959,96 € TTC
Révisions études :	13 775,98 € TTC
Total hors aléas et révisions :	459 199,20 € TTC

L'enveloppe totale nécessaire à la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre et des autres prestations intellectuelles, y compris les révisions, les aléas et imprévus, s'élève à 495 935,14 € TTC.

Par le présent projet de délibération, j'ai l'honneur de demander à votre assemblée de bien vouloir :

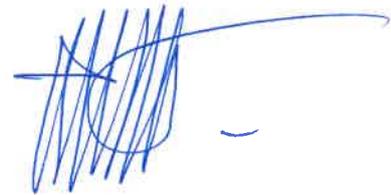
1. M'autoriser à signer le marché avec l'attributaire désigné par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;
2. Individualiser une autorisation de programme de 495 935,14 € TTC arrondie à 500 000 € TTC pour le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de prestations intellectuelles autres que les prestations de maîtrise d'œuvre, les révisions des marchés d'études, les aléas et imprévus pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est et Ouest du bâtiment Cité 75004.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget spécial de la préfecture de police, exercices 2022 et suivants, à la section investissement.

Tel est l'objet de ce projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le préfet de police**



**Didier LALLEMENT**